



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 7 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Deux Équipements de Terrain Feux Rouges (ETFR) en activité à Strasbourg

Deux équipements de terrain feux rouges (E.T.F.R.) vont être mis en service le vendredi 8 janvier 2010 à Strasbourg aux carrefours situés :

- **quai du Général Koenig / Rue de Lausanne**
- **route des Romains / Rue de l'Engelbreit**

Ces radars ont pour objectif de protéger les piétons et les automobilistes, en sanctionnant l'infraction :
« non respect de l'arrêt aux feux rouges ».

Il est important de rappeler que :

- Le contrevenant est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 4 points sur son permis de conduire.
- Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, appelé communément "feu orange", sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes.

Enfin, il faut souligner que les infractions au code de la route sont à l'origine de 90% des accidents en France.

Contacts :

- Coordinateur sécurité routière - Direction Départementale des Territoires (DDT)
Bertrand SOLDANO - 03 88 13 06 66
- Presse Préfecture du Bas-Rhin - Viviane CHEVALLIER : 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45